



Conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020 à 18h Salle du Conseil – Hôtel de Ville Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales
3. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2020
4. Comptes de gestion
5. Comptes administratifs
6. Affectation du résultat
7. Budgets primitifs
8. Dégrèvement Cotisation Foncière des Entreprises
9. Création de postes de saisonniers
10. Commission communale des impôts directs
11. Commission de contrôle des listes électorales
12. Tarifs kotas
13. Remboursement de formation
14. Festival de Musique Electronique
15. Divers

Le Maire ouvre la séance à 18h et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Sont présents : BORD Christophe, BURGER Thierry, DUDENHOEFFER Hervé, FETSCH Jean-Michel, FRISON Virginie, GABRIEL Helena, HEMMERLE Marie, HUSSON Christiane, KOENSGEN Pascal, HOLDERITH-PALAU Sandrine, LATIF Nathalie, LERGENMULLER Tamara, MODERY Daniel, NUNES Nathalie, SAUM Joseph, STOLTZ Jean-Luc.

Sont absents : BITTERWOLF Dominique avec procuration à LATIF Nathalie, FILALI Farida.

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le Maire propose de désigner Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
désigne Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

2. Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Dans le cadre du renouvellement partiel du Sénat, les conseils municipaux des communes des départements de la série 2 sont convoqués le vendredi 10 juillet à l'effet de procéder à la désignation des délégués et suppléants formant le collège électoral chargé d'élire cinq sénateurs.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixe le nombre de délégués et suppléants à élire pour les Conseils municipaux. La Ville de Lauterbourg doit désigner 5 titulaires et 3 suppléants.

Dans les communes de 1000 à 8999 habitants, les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la plus forte moyenne, conformément aux dispositions de l'article L289 du Code Electoral.

La liste conduite par Jean-Michel FETSCH obtient l'unanimité des voix, et se compose comme suit :

Titulaires : Jean-Michel FETSCH, Christiane HUSSON, Joseph SAUM, Helena GABRIEL, Jean-Luc STOLTZ
Suppléants : Sandrine HOLDERITH-PALAU, Pascal KOENSGEN, Marie HEMMERLE.

3. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020.

**Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.**

4. Comptes de gestion

Les comptes de gestion 2019 sont présentés au Conseil municipal.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067118

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SELTZ-LAUTERBOURG

ETABLISSEMENT : LAUTERBOURG -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40000 - LAUTERBOURG -

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-276 220,30		-101 866,64		-378 086,94
Fonctionnement	1 345 958,62	675 068,39	630 733,09		1 301 623,32
TOTAL I	1 069 738,32	675 068,39	528 866,45		923 536,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
40200-LAUTERBOURG CAMPING -					
Investissement	-158 913,48		10 471,38		-148 442,10
Fonctionnement	141 187,12	141 187,12	97 990,25		97 990,25
Sous-Total	-17 726,36	141 187,12	108 461,63		-50 451,85
TOTAL II	-17 726,36	141 187,12	108 461,63		-50 451,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 052 011,96	816 255,51	637 328,08		873 084,53

Le Conseil Municipal examine les comptes de gestion 2019 des budgets principal et annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité la conformité des comptes de gestion 2019 aux comptes administratifs de l'exercice 2019, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

**Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.**

5. Comptes administratifs

Les comptes administratifs 2019 sont présentés au Conseil municipal.

- Le Compte administratif du **Budget principal** est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 927 222.04 €
Recettes	2 557 955.13 €
Report recettes 2018	670 890.23 €
Soit un excédent de	1 301 623.32 €

Section investissement :

Dépenses	1 078 980.42 €
Recettes	977 113.78 €
Report dépenses 2018	276 220.30 €
Soit un déficit	378 086.94 €

Résultat de l'exercice 923 536.38 €

Restes à réaliser : 242 669.41 € en dépenses

Soit un **excédent** compte tenu des restes à réaliser de 680 866.97 €

- Le Compte Administratif du **Budget Camping/Baignade** est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses	327 629.46 €	
Recettes	425 619.71 €	
Soit un excédent de		97 990.25 €

Section d'investissement :

Dépenses	140 493.73 €
Recettes	150 965.11 €
Report déficit 2018	158 913.48€
Soit un déficit de	148 442.10 €

Résultat de l'exercice : - 50 451.85 €

Restes à réaliser : 27 291.09 €

Soit un **déficit** compte tenu des restes à réaliser de 77 742.94 €

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour
dont une procuration.**

6. Affectation du résultat

Considérant les résultats des Comptes Administratifs 2019 - budgets principal et annexe camping/baignade, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice : 1 301 623.32

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice : - 378 086.94 €

Restes à réaliser : 242 669.41 €

Affectation proposée :

Affectation complémentaire au compte 1068	620 756.35 €
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (002)	680 866.97 €

Budget Camping/Baignade

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice : 97 990.25 €

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice : - 148 442.10 €

Restes à réaliser : 27 291.09 €

Affectation proposée :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats proposée.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

7. Budgets primitifs

Le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2020 : budget principal et budget Camping – Baignade

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	
Dépenses	3 079 144.21 €
Recettes	3 079 144.21 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 832 261.68 €
Recettes	1 832 261.68 €

BUDGET CAMPING – BAIGNADE

Section de fonctionnement	
Dépenses	333 323.67 €
Recettes	333 323.67 €
Section d'investissement	
Dépenses	345 703.14 €
Recettes	345 703.14 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les budgets présentés.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

8. Dégrèvement Cotisation Foncière des Entreprises

Le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil municipal de décider d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Ce dégrèvement sera pris en charge pour moitié par l'Etat, et pour moitié par la Commune, et ne vaudra que pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve d'appliquer un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

9. Créations de postes de saisonniers

Il appartient, conformément à la loi du 26 janvier 1984, au Conseil municipal de créer les emplois de la collectivité.

Considérant la nécessité de recruter du personnel saisonnier pour la période entre le 1 juillet 2020 et le 31 octobre 2020 pour le bon fonctionnement de la plage et du camping, il est proposé au Conseil municipal de créer :

- 4 contrats d'une durée de 1 mois à 20 heures hebdomadaires pour des missions polyvalentes

Ces contrats saisonniers seront rémunérés au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de postes saisonniers.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

10. Commission communale des impôts directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Elle est composée du Maire et de huit commissaires dans les communes de plus de 2000 habitants, et est renouvelée après chaque élection municipale.

Les huit commissaires sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Alsace et du Bas-Rhin sur une liste de proposition comprenant 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel MODERY	Alaini GABEL
Christophe BORD	Eric SCHMITT
Jean-Luc STOLTZ	Patrick ERBS
Pascal KOENSGEN (Président)	Denis FETSCH
Joseph SAUM	Raphaël GUCKERT
Antoine FRITZ	Richard SCHWARTZ
Charles DUDENHOEFFER	Patrick ECARNOT
Jean-Paul MODERY	Christophe GRESSEL
Joseph KOCHER	Fabien DELCLOS
Dominique FLORENTIN	Dominique SCHEIDT
Eric LAGHI	Sonia BUHLER
Robert TRUNTZER	Marie-Paule DAUL
Jean GRUTZNER	Joseph STEY
Edouard KLOEPFER	Yvette STOLTZ
Frédéric BASTIAN	Charles LATT
Virginie FRISON	Jannick ARMAND

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

11. Commission de contrôle des listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1er janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Ces commissions de contrôle sont compétentes pour l'ensemble de la commune.

Elles devront se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème jour et le 21ème jour avant chaque scrutin.

Le rôle de ces commissions est de :

- veiller à la régularité des listes électorales
- statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur encontre
- procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

La composition des commissions dans les communes de plus de 1000 habitants avec une seule liste élue lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, est la suivante :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- un délégué de Monsieur le Président près du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Le Conseil Municipal, désigne les délégués communaux aux établissements publics et autres organismes extérieurs conformément à l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. En outre, en vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

A la demande du Préfet du Bas-Rhin, le Conseil Municipal devra désigner le membre issu du groupe des conseillers municipaux et son suppléant qui siégeront au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Il conviendra de transmettre au Préfet par courriel à l'adresse pref-elections@bas-rhin.gouv.fr avant le 7 décembre 2018 l'identité des élus désignés.

Les délégués de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg seront désignés directement par le Préfet.

Tous les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Christophe BORD comme délégué titulaire et Daniel MODERY comme suppléant, pour siéger au sein de la nouvelle commission de contrôle des listes électorales, et charge le Maire des démarches administratives y afférent.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

12. Tarifs kotas

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs des kotas du camping, comme suit :

La nuitée : 100 € (inchangé)
 2 nuits : 200 € (inchangé)
 3 nuits : 300 € (inchangé)
 4 nuits : **350 € (nouveau)**
 5 nuits : **380 € (nouveau)**
 6 nuits : **400 € (nouveau)**
 La semaine : 420 € (inchangé)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la fixation des nouveaux tarifs de locations des kotas au camping des Mouettes de Lauterbourg.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

13. Remboursement de formation

Afin de s'assurer de disposer d'un nombre suffisant de maîtres-nageurs pour surveiller sa baignade pendant l'été, la Ville de Lauterbourg finance la formation BNSSA à tout Lauterbourgeois qui souhaiterait la passer, sous réserve de s'engager à travailler au moins deux étés comme surveillant de la plage des Mouettes.

Monsieur Abdulhak Cihan KURTKAYASI, dont le nom a récemment été francisé et se dénomme Paul Rochedeloup, a suivi la formation auprès du CAMNS et réussi l'examen du BNSSA. Il est proposé de lui rembourser le coût de sa formation qui s'élève à 520€.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

14. Festival de Musique Electronique

Un festival de musique électronique se tiendra du 4 au 6 septembre 2020 à la plage des Mouettes de Lauterbourg, organisé par la société Ohral Music Management de Neustadt sous la responsabilité de Monsieur Harmut Heller. Cet événement aura lieu sous réserve que les conditions sanitaires le permettent

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant du droit d'occupation du site à 2400 € et conditionner la mise à disposition du site à l'obligation de remise en état et de nettoyage de la plage, avec souscription d'une assurance à cet effet.

Une caution d'un montant de 1000 € sera demandée afin de pallier à la défaillance éventuelle de l'organisateur, et sera rendue une fois que le titre de recettes de 2400 € aura été intégralement acquitté.

***Adopté à l'unanimité par 17 voix pour
dont une procuration.***

15. Divers

Le Maire présente les dossiers de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels la Ville n'a pas déclenché son droit de préemption.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h45.

Suivent les signatures :

BITTERWOLF Dominique	<i>Procuration à Nathalie LATIF</i>	HOLDERITH-PALAU Sandrine	
BORD Christophe		HUSSON Christiane	
BURGER Thierry		KOENSGEN Pascal	
DUDENHOEFFER Hervé		LATIF Nathalie	
FETSCH Jean-Michel		LERGENMULLER Tamara	
FILALI Farida	<i>Absente</i>	MODERY Daniel	
FRISON Virginie		NUNES Nathalie	
GABRIEL Hélène		SAUM Joseph	
HEMMERLE Marie		STOLTZ Jean-Luc	